

**DEPARTEMENT DE LA DROME**

**COMMUNE D'ALLAN**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 septembre 2023**

Nombre de membres afférents : 18  
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 16  
Date de la Convocation : 15/09/2023  
Date d'affichage : 15/09/2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME- Laure DUCHAMP- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Nathalie MARECHAL - Christophe GRANGER- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS- Daniel PEYROL- Joël MALIGNIER

Excusés : David MAGNET (pouvoir donné à Christophe GRANGER) - Jean GRANGER- Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER) - GAUTHIER Laurent (pouvoir donné à Mylène DELORME)- Céline POIRRIER

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**Délibération n°2023-067 Autorisation de signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation des espaces du vieux village par les élèves du Collège Marguerite DURAS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du professeur d'EPS du collège Marguerite DURAS d'occuper le site du vieil Allan pour les séances de course d'orientation.

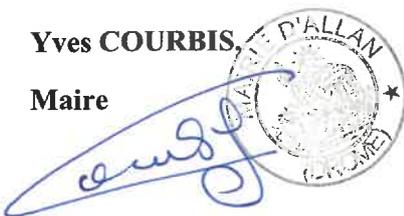
Il s'agit donc pour le Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de trois mois maximum, à compter du 1er octobre 2023 et notamment les lundis de 8h à 10h et de 13h à 15h, les mercredis de 8h à 10h, les jeudis de 15h à 17h et les vendredis de 15h à 17h.

Compte tenu du caractère exceptionnel et non lucratif de la demande, il n'est pas prévu le versement d'une redevance pour le l'occupation du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signe une convention d'occupation du domaine public avec le collège Marguerite Duras, à titre gracieux.

Yves COURBIS,  
Maire



Mylène DELORME  
Secrétaire de séance



POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0